



SOMMAIRE

Tabac

- Stade de culture
- Observations
Sanitaires
 - Ravageurs
 - Maladies
cryptogamiques
 - Adventices et
plantes parasites

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Aquitaine-Limousin Tabac sont les suivantes :

ANITTA ; Périgord Tabac ; Tabac Garonne Adour

Le rédacteur du BSV Tabac est : ANITTA

Stade de culture

Les tabacs Burley sont en cours de récolte. Les plantations tardives sont finies d'être écimées depuis une semaine tandis que les parcelles précoces terminaient d'être récoltées durant la même période.

Pour les tabacs Virginie, les cueillettes de médianes supérieures et mêmes des 1ères têtes pour les parcelles précoces, sont en cours.

Les tabacs souffrent des fortes chaleurs et de la sécheresse qui restent une problématique importante pour la saison. Au champ, elles induisent souvent « un décrochage » des étages. Ces conditions climatiques, bien qu'intéressantes pour le séchage, peuvent engendrer dans certains cas une déshydratation trop rapide des tabacs Burley au séchoir.

Comme dans le précédent bulletin, la pression des bioagresseurs est relativement modérée. En Dordogne, des taches cicatrisées de mildiou sont découvertes durant la récolte surtout dans des parcelles irriguées par aspersion.

Les ravageurs mentionnés sont souvent des nématodes, pucerons, punaises, cicadelles, quelques chenilles phytophages ainsi que des sauterelles.

Des symptômes d'Erwinia s'aperçoivent dans des parcelles.

Des viroses sont observées dans les Landes, en Dordogne et dans le Lot-et-Garonne.

Des adventices, graminées et dicotylédones, peuvent générer une gêne dans le déroulement de certains chantiers de récolte, surtout en récolte mécanisée.

Dans l'ensemble, l'aspect des tabacs augure d'un bon potentiel en rendement et en qualité.

Observations sanitaires

Ravageurs

• Pucerons

Quelques colonies de pucerons sont observées sur 1 à 2% des pieds dans la parcelle de référence de Vianne (47). Dans le même secteur, des auxiliaires sont rapportés dans des parcelles flottantes sur 1% des pieds. Des coccinelles sont mentionnées sur 2 parcelles d'une surface totale de 7 ha. Sur 3 parcelles d'un total 8 ha, on remarque des punaises prédatrices.

Rappel de mesures prophylactiques contre les pucerons

La seule prophylaxie passe par des observations régulières pour tenter de stopper les toutes premières infestations.

Directeur de publication :
Dominique Graciet,
Président de la Chambre
régionale d'agriculture d'Aquitaine
Cité mondiale
6, Parvis des Chartrons
33075 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 01 33 33
Fax 05 57 85 40 40
<http://www.aquitainagri.org/>

Supervision :
DRAAF / Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine
51, rue Kièser
33077 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 00 42 03
<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/>



• Punaises phytophages

Comme pour la dernière quinzaine, des punaises persistent sur la parcelle de référence de St Aubin dans les Landes (moins de 1% pieds concernés). Elles se maintiennent également sur 10 ha de Burley dans 5 parcelles flottantes à St Aubin ainsi qu'à Trie sur Baïse et Campuzan (65).

Dans le Lot-et-Garonne, elles sont aussi présentes dans la parcelle de référence de Vianne où on ne constate pas de dégât. Dans le même département, elles sont rapportées dans 8 parcelles flottantes sur un total de 21 ha de Burley à : Nérac, Puch d'Agenais, Tonneins et St Léger.

• Chenilles phytophages

Depuis un mois, quelques chenilles vertes sont observées dans la parcelle de référence de St Aubin (40). Ces ravageurs sont également signalés dans les départements 40 et 65, dans 8 parcelles flottantes d'un total de 5 ha, sur 1% des pieds. Les communes concernées sont : St Aubin, Trie-sur-Baïse, Campuzan et Serre Rustaing.

Quelques chenilles phytophages sont aussi constatées dans la parcelle de référence de Ste Livrade (47)

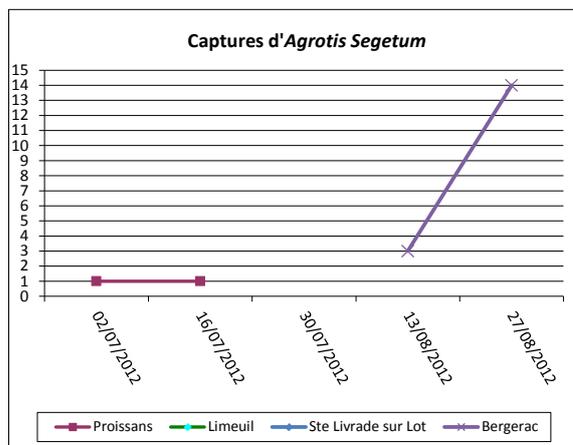
• Noctuelles



Agrotis segetum



Agrotis ipsilon



Dans les pièges à phéromones des parcelles de référence, les captures d'adultes (*Agrotis segetum*) s'intensifient à Bergerac depuis une quinzaine.

Réseau aquitain de piégeage lépidoptères (source FREDON Aquitaine)

Héliothis : au 17 août, l'activité de vol a repris et les piégeages s'intensifient. Le pic de vol n'est pas encore atteint, toutefois des pontes ont été observées sur haricot (source : Unilet)

Au 23 août, le troisième vol est en cours et les captures s'intensifient. En parcelles (haricot), peu de pontes et de chenilles pour le moment.



Vers gris (*Agrotis segetum* et *Agrotis ipsilon*) : au 23 août, Il est assez difficile de distinguer des périodes de vol, il y a toujours quelques individus capturés ici et là.

La vigilance est à observer sur parcelles de carotte où des attaques de vers gris sont signalées (gros chenilles).

Réseau aquitain de piégeage *Tuta absoluta* (source *FREDON Aquitaine*)

Mineuse de la tomate (*Tuta absoluta*) - Situation au 24/08/2012

-**Sur tomates sous serre et sous abri** : cette semaine une *Tuta* dans un piège à Ste Livrade et une à St Sylvestre sur Lot.

-**Sur les autres productions du réseau** : pas de capture d'adulte dans les pièges.

- **Prophylaxie**

Réaliser régulièrement des observations sur les cultures et sur les adventices (solanacées) aux abords des parcelles. En cas de dégâts, procéder à l'effeuillage et à l'incinération (ou congélation si le volume n'est pas trop important) des plantes atteintes par des larves de *Tuta*. Observer les auxiliaires.

- **Nématodes**

Des symptômes de présence de nématodes sont remarqués sur plus de 20% des pieds dans 3 parcelles flottantes sur un total de 18 ha à Bruch et Feugarolles (47). La variété de Burley affectée est de l'ITB 593.

- **Cicadelle vectrice du stolbur** : *Hyalesthes obsoletus*

La cicadelle, *Hyalesthes obsoletus*, est rapportée sur un total de 5 ha dans 2 parcelles flottantes à Lamontjoie et Vianne (47). Elle s'observe sur 1% des pieds. Quelques vols de cicadelles sont observés dans la parcelle de référence de Vianne (47).



- **Sauterelles**

Quelques sauterelles sont visibles dans la parcelle de référence de St Aubin (40). Elles sont également mentionnées sur 1% des pieds dans 10 parcelles flottantes pour une surface totale de 7 ha à : St Aubin et St Sever (40), Campuzan et Puydarrieux (65).

Maladies cryptogamiques

- **Mildiou**

Modélisation mildiou Positif® Tabac*

Suite à une interrogation du modèle Positif® Tabac* le 28 août 2012, la simulation effectuée jusqu'au 31/08/2012 indique qu'à :

-**Orthez** : Le risque de développement de la maladie est passé de la zone très favorable à la zone favorable depuis le 22 août et y reste jusqu'à la fin de la simulation.

-**Agen et Bergerac** : Le risque mildiou demeure dans la zone défavorable. La courbe simulant l'évolution de l'épidémie reste en dessous de la limite sur toute la période de simulation.

Dans le secteur de Limeuil (24), des anciennes taches de mildiou sont observées sur 1% de pieds dans des parcelles flottantes.

Dans le même département, le même constat est effectué par les producteurs lors de la récolte du tabac dans des parcelles flottantes à Vitrac, Ste Mondane et Valojoux. Les taux d'infestation dans la



zone sont variables :

- 1% sur 1 parcelle de 1 ha,
- Entre 1 et 20% sur un total de 2,4 ha dans 2 parcelles,
- >=20% sur une parcelle de 1,5 ha.

NB : ce bulletin est le dernier de la campagne avec la modélisation mildiou. La simulation avec le modèle s'arrête au 31 août 2012.

• **Viroses**

Les viroses sont présentes sur plusieurs parcelles de référence et flottantes en Dordogne, dans les Landes et dans le Lot-et-Garonne.

La parcelle de référence de St Aubin (40), présente quelques pieds atteints de viroses. Dans le même département, 1% des pieds de Burley en sont affectés dans 2 parcelles flottantes pour un total de 5 ha dans le secteur : St Agnet – St Aubin – Tartas.

Des parcelles flottantes du secteur de Limeuil (24), expriment le même phénomène avec des taux d'infestation similaires.

A Tonneins (47), une parcelle flottante, de 1,5 ha de Burley manifeste elle aussi le même taux de viroses.

Le Virus Y de la pomme de terre (PVY) est rapporté à Lagrùère (47) sur 1% des pieds de tabac à mâcher KY 171 dans une parcelle de 1 ha.

• **Erwinia**

A Puch d'Agenais (47), 2 parcelles de Burley, d'un total de 4 ha, sont affectées par la pourriture humide (*Erwinia chrysantemi* pv *carotovora*). Le taux d'infestation est entre 1 et 20% % des pieds atteints.

Adventices et plante parasite

• **Adventices**

A St Sever (40), Campuzan et Puydarrieux (65), 15 parcelles flottantes présentent 1% d'adventices sur une surface de 4 ha. Les espèces observées sont : chénopodes, renouées, daturas et graminées.

Dans la parcelle de référence de Vianne (47), sont signalées des : amarantes, chénopodes, pourpiers et panics. Dans le même secteur, 11 parcelles, d'un total de 30 ha, sont affectées par la présence d'amarantes, de chénopodes et de panics avec des taux de recouvrement entre 1 et 20%.



- **L'orobanche rameuse :**

Rappel des stades et de la somme de températures correspondante



Photo	Stade	Somme
	Tubercule	410°C
	Tiges souterraines	800°C
	1 ^{ères} émergences	850°C
	Emergence	1000°C
	Floraison	1430°C
	Fructification	2000°C

NB : Pour une raison pratique, vu les conditions climatiques et les dates moyennes de plantation, nous avons débuté la somme de températures au 1^{er} mai 2012. Il faut donc, selon les dates réelles de plantation, nuancer quelque peu les données.

Somme des T° pour la dynamique de développement de l'orobanche rameuse

Date	Agen	Albi	Lemontat- Cahors	Montauban
21/08/2012	1593	1487	1408	1471
27/08/2012	1665	1566	1477	1545

Sur les 4 stations suivies, le seuil défini pour le stade Floraison (1430°C) est largement dépassé. On s'approche progressivement stade Fructification.

Des émergences d'orobanche sont constatées sur 1 parcelle flottante de 5,5 ha de virginie au Buzet (47). Le taux d'infestation ne dépasse pas 1% pour l'instant.



Ce qu'il faut retenir :

- Tabacs en cours de récolte (récolte Burley et récolte de médianes supérieures en Virginie).
- Fortes chaleurs et manque d'eau impactant surtout les étages bas du tabac Burley.
- Présence de taches cicatrisées de mildiou dans certaines parcelles en Dordogne.
- Risque mildiou favorable à Orthez. La surveillance reste de rigueur.
- Pucerons avec des auxiliaires en Lot et Garonne.
- Punaises et chenilles phytophages (départements 40, 47, 65).
- Cicadelles vectrices de stolbur (département 47).
- Sauterelles dans les Landes et dans les Hautes-Pyrénées
- Viroses sans évolution.
- Dégâts de nématodes sur 18 ha en Lot et Garonne.
- Présence d'adventices (dicotylédones et graminées) dans certaines de zones et engendrant des difficultés de récolte en tabac Burley.
- Présence de chenilles phytophages dans les Landes.
- Stade « Floraison » pour l'orobanche largement dépassé et présence du parasite à Buzet (47).
- Début de manifestation de l'Erwinia en Lot et Garonne.

Crédits photos : ANITTA, ITB, R.Rouzès, Poitou Tabac.

**Positif® est un outil d'aide à la décision et au raisonnement. L'exploitation de ses résultats reste sous la responsabilité du distributeur. De même, la responsabilité de la décision d'un traitement revient à l'utilisateur des produits phytosanitaires. En aucune façon la responsabilité de l'auteur du modèle utilisé, de la SESMA ou de Bayer CropScience ne pourra être recherchée ou engagée sur la base des informations obtenues grâce à cet outil.*



NOTE NATIONALE

Bonnes pratiques phytosanitaires vis-à-vis des Abeilles et autres insectes pollinisateurs

A défaut d'avoir un message spécifique Abeilles pour le tabac, nos Bulletins de Santé du Végétal se référeront au message officiel pour les grandes cultures. Notons cependant, que la tabaculture n'est concernée que par la 2^e partie de la note « Pour les traitements en végétation », ceci, du fait qu'elle n'utilise pas de semences traitées.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Pour les semis

Lors des semis des céréales à paille et du maïs dont les semences sont enrobées par un produit phytosanitaire systémique, veuillez respecter scrupuleusement les bonnes pratiques agricoles décrites dans la note nationale BSV intitulée « *Utilisation des semences traitées avec un produit phytopharmaceutique* ». L'exposition des abeilles aux poussières de semences présentes dans l'atmosphère ou déposées sur les fleurs (bords de champs, haies...) peut entraîner des conséquences graves sur la survie des colonies d'abeilles.

Si des cultures mellifères (colza, tournesol, féverole, luzerne, maïs, CIPAN...) en début de floraison ou en pleine floraison se situent à proximité des parcelles à semer, respecter les conditions d'emploi associées à l'usage des semences traitées. Ces précautions sont mentionnées sur l'étiquette des sacs de semences. Exemples : « ne pas semer par vents forts, respecter les densités de semis recommandées, ne pas laisser les sacs vides dans l'environnement... »

2. Pour les traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « **abeille** », autorisé « **pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles** » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 ".

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).